



*Débat d'Orientation Budgétaire du 5 mars 2018*

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE relatif à l'Exercice 2018**

---

### *SOMMAIRE :*

- 1. Cadre juridique et objectifs du rapport et du débat d'orientation budgétaire ;*
- 2. Contexte technico-financier relatif à l'année écoulée et à l'année 2018 ;*
- 3. Prospective financière pour les 3 ans à venir ;*
- 4. Proposition de non augmentation de la Surtaxe syndicale.*

### *ANNEXES*

## **1. Cadre juridique et objectifs du rapport et du débat d'orientation budgétaire**

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que le SIEP, et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP).

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

L'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT et impose la présentation d'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** qui comprend :

- La structure et la gestion de la dette ;
- Les engagements pluriannuels d'investissements envisagés ;
- La présentation de la structure ainsi que de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs.

En outre, l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 dispose que les collectivités devront présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement d'une part ;
- Du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux) d'autre part.

Conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, le Règlement Intérieur précise en son article 23, que « *le débat a lieu en séance publique et après inscription à l'ordre du jour.* ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'évoquer les priorités du SIEP pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

A l'issue des débats le rapport fera l'objet d'une délibération et sera transmis aux communes adhérentes avant de le mettre en ligne sur le site internet du SIEP ([www.siep-jurancon.fr](http://www.siep-jurancon.fr)).

## 2. Contexte technico-financier relatif à l'année écoulée et à l'année 2018 :

L'année 2017 a été synonyme de croissance économique avec +2,5%, soit le plus haut niveau atteint depuis 2010. Les perspectives macroéconomiques font état d'une poursuite de ce niveau de croissance du fait notamment de la hausse du coût des produits pétroliers. Les indices « travaux publics » augmentent sur l'année 2017 et devraient impacter légèrement l'évolution des coûts des travaux engagés par le SIEP. La tendance légèrement haussière de l'année 2017 devrait se poursuivre sur l'année 2018.

Concernant l'offre bancaire, les durées d'amortissement supérieures à 25 ou 30 ans sont toujours envisageables, pour des taux (fixes) qui restent attractifs en ce début d'année. Une légère augmentation des taux longs est prévue sur l'année 2018, avec toutefois une politique monétaire qui ne devrait guère évoluer en matière de taux directeurs avant 2019 si l'on en croit la Banque Centrale Européenne (BCE).

**La dette du SIEP a sensiblement évolué dans le courant de l'année 2017** (cf. annexe). L'encours de la dette (dette globale) a augmenté substantiellement, de +5 964 000 € environ, entre début 2017 et début 2018 du fait :

1. De la mobilisation en avril 2017 d'un emprunt de **1 500 000 €**, qui avait été contracté fin 2016 **sur 20 ans au taux fixe de 1,09%** ;
2. Mais aussi et surtout **de la désensibilisation de l'emprunt structuré « ex-DEXIA »** le 31 mai 2017 **qui a donné lieu à la contractualisation de 2 nouveaux emprunts. L'un de 2 085 K€** correspondant au refinancement du capital restant dû au taux de 2,45% sur 21 ans, **l'autre de 5 060 K€** correspondant à l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) refinancée au taux de 1,61% sur 20 ans. Il convient de préciser ou de rappeler que **le SIEP a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 3 010 K€ du Fonds de soutien de l'Etat**, qui viendra en déduction des annuités de remboursement de l'IRA supportées par le Syndicat.

A noter que **l'opération de désensibilisation de l'emprunt « ex-DEXIA » coûtera, in fine** en 2038 ou sur 20 ans, la somme de **2 467 K€** ou de **123 K€ par an**.

**L'encours de la dette augmente ainsi de +58% en 2017, et l'annuité cumulée de +28%**. A l'inverse, le taux moyen ainsi que la durée résiduelle moyenne des emprunts sont en diminution :

Elements de synthèse	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation
Dette globale de :	10 333 762 €	16 298 423 €	↗ ↗
Taux moyen (hors swap) de :	3.71 %	2.71 %	↘ ↘
Durée résiduelle moyenne de :	21 ans	19.8 ans	↘
Durée de vie moyenne de :	12.2 ans	10.7 ans	↘

Le **ratio d'extinction** de la dette augmente nettement pour atteindre **7,3 ans** à fin 2017, ce qui correspond toutefois à un bon ratio :

	2014	2015	2016	2017
Ratio	5 ans	5,3 ans	5,5 ans	7,3 ans

Le taux d'épargne brute représente 77,5 % en 2017 (contre 80 % en 2016), alors que l'épargne nette augmente en 2017 par rapport à 2016 pour atteindre près de 1 658 000 € (+91 K€).

Les recettes de 2017 sont en effet en augmentation de +434 K€ HT par rapport à 2016, du fait notamment de l'aide annualisée du Fonds de soutien (267 K€ par an, pendant 13 ans) :

	2014	2015	2016	2017
<b>Recettes de fonctionnement</b>	2 197 864	2 554 093	2 429 534	2 871 874
Epargne de gestion	1 994 300	2 212 381	2 333 112	2 640 602
Epargne brute	1 617 413	1 845 325	1 961 315	2 225 651
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>73,59 %</b>	<b>72,25 %</b>	<b>80,45 %</b>	<b>77,5 %</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>1 306 070</b>	<b>1 504 483</b>	<b>1 566 515</b>	<b>1 657 668</b>

**Les subventions reçues en 2017 atteignent un montant record de 1 004 592 €**, contre 494 000 € en 2016. Cette augmentation est liée essentiellement à l'aide aux tiers du Département (contrats de territoire) et au programme de travaux conséquent assuré sur l'année 2017, avec des dépenses d'investissement exceptionnelles cumulées de **près de 3 771 800 € HT**, contre 2 890 000 € HT en 2016.

Les efforts d'investissement devraient se poursuivre sur l'année 2018, certes à un niveau moindre du fait :

- De **restes-à-réaliser (RAR)** pour l'année 2018, relatifs aux travaux de 2017 non encore engagés ou soldés, qui représentent près de **954 000 € HT** Et de rappeler que les RAR relatifs aux travaux de 2016 étaient plus importants (2 070 000 € HT de RAR en 2017) ;
- D'une nouvelle programmation de travaux projetés qui atteindrait **2 490 000 € HT en 2018** (contre 4 100 000 € HT en 2017).

### 3. Prospective financière pour les 5 ans à venir :

**Les dépenses d'exploitation ne devraient pas trop évoluer.** Il n'est pas envisagé, dans l'immédiat, de recrutement ou de modification des temps de travail du personnel en place. Une évolution annuelle de **+1%/an** des charges générales et de **+2%/an** des charges de personnel **sur la période 2018-2020** est retenue.

Années	Dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette)	Evolution n-1	En euros par abonné
2013	686 223	21,1 %	23
2014	580 450	-15,41 %	19
2015	708 768	22,11 %	23
2016	476 476	-32,77 %	15
2017	646 224	35,63 %	21
<b>2018</b>	<b>664 563</b>	<b>2,84 %</b>	<b>21</b>
<b>2019</b>	<b>674 166</b>	<b>1,44 %</b>	<b>21</b>
<b>2020</b>	<b>670 206</b>	<b>-0,59 %</b>	<b>21</b>

**Le programme d'investissements restera élevé en 2018 avec près de 3,5 Millions d'€ HT**  
Après une hausse sensible sur la période 2015-2018, le programme pluriannuel d'investissements devrait se stabiliser autour des **2 350 000 € HT/an**:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enveloppes d'investissement				3 566 700	2 350 000	2 350 000
Investissements réalisés	2 893 486	2 670 000	3 771 800			

D'après les différents scénarios étudiés, les besoins de financement ne faibliront pas et le recours régulier à l'emprunt sera inévitable, avec **un besoin d'emprunts nouveaux estimé à environ 1,5 Millions d'€ en 2018, puis 700 K€/an sur 2019-2020**

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2013	8 694 588	4,51 %	115 895
2014	8 394 450	-3,45 %	0
2015	8 083 107	-3,71 %	2 000 000
2016	9 749 992	20,62 %	999 000
2017	10 333 762	5,99 %	1 500 000 (*)
<b>2018</b>	<b>16 298 423</b>	<b>57,72 %</b>	<b>1 500 000</b>
<b>2019</b>	<b>16 947 945</b>	<b>3,99 %</b>	<b>700 000</b>
<b>2020</b>	<b>16 737 009</b>	<b>-1,24 %</b>	<b>700 000</b>

(\*) : hors emprunts liés à la désensibilisation du prêt ex-DEXIA (Cf. détails pages précédentes).

Parallèlement, **les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau sont attendues à hauteur de 675 343 € en 2018** (dont 443 393 € de restes-à-réaliser), au travers du solde de l'Aide aux Tiers départementale d'une part, et du second appel à projet de l'Agence de l'Eau pour « Réduire les fuites dans les réseaux AEP » d'autre part dont le SIEP a été lauréat (pour une subvention d'un peu plus de 700 000 € associée à une avance remboursable à taux nul de 574 000 €).

Enfin, les recettes propres du SIEP sont assises sur **la seule Surtaxe** qui est appliquée au mètre-cube d'eau consommé.

#### 4. Proposition de non-augmentation de la Surtaxe syndicale :

Pour rappel, la Surtaxe du SIEP avait été augmentée en avril 2016 de façon substantielle, avec :

- +10 cents d'€ HT/m<sup>3</sup> appliqués aux abonnés ou usagers ayant une consommation annuelle inférieure ou égale à 10 000 m<sup>3</sup> ;
- +5 cents d'€ HT/m<sup>3</sup> appliqués aux abonnés ou usagers ayant une consommation annuelle supérieure à 10 000 m<sup>3</sup>.

L'augmentation importante appliquée en 2016 était assortie du **principe de ne plus augmenter la surtaxe jusqu'en 2020 inclus**.

**Les perspectives financières** effectuées en ce début d'année 2018 **ont permis de vérifier ou de confirmer la faisabilité d'un tel scénario**. L'absence d'augmentation de la surtaxe jusqu'en 2020 inclus fait ressortir une **dégradation limitée** ou contenue **du ratio d'extinction de la dette**, qui passe de 5,3 ans à fin 2016 à 7,4 ans à fin 2020 (avec un pic à 7,5 ans en 2019). **Ce qui correspond à un niveau d'endettement convenable compte tenu de la spécificité du SIEP**, dont plus de 95% de son budget est consacré à l'investissement :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	5 ans	5 ans	5,3 ans	5,3 ans	7,3 ans	7,4 ans	7,5 ans	7,4 ans

**Il est donc proposé de confirmer la non-augmentation de la surtaxe syndicale entre 2018 et 2020 inclus.**

*Une synthèse de l'analyse rétro-prospective sur 2015 à 2020 figure dans l'ANNEXE ci-après.*





# Rapport de rétro-prospective

SIEP de la région de Jurançon

---

**SCENARIO : Scénario avec 0 cent d'augmentation de la surtaxe jusqu'en 2020 inclus**

**RÉTRO-PROSPECTIVE DE 2015 à 2020**

---

*Affichage selon les critères retenus dans préférences avec les unités en €.*

Février 2018

## **Sommaire**

### 1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

### 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 2.1 - Les masses budgétaires
- 2.2 - Soldes financiers
- 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 2.4 - Endettement

### 3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

- 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
- 3.2 - Epargne brute
- 3.3 - Effet de ciseau

### 4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 4.2 - Annuités de la dette
- 4.3 - Ratio de désendettement

### 5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 5.1 - Les recettes de fonctionnement
- 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

### 6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 6.1 - Les recettes d'investissement
- 6.2 - Les dépenses d'investissement

### 7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 7.1 - Les dépenses prévues au PPI
- 7.2 - Les financeurs du PPI
- 7.3 - Le coût net annuel

### 8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

# 1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Le scénario utilisé est : Scénario avec absence d'augmentation de la surtaxe jusqu'en 2020 inclus.

La date de dernière actualisation de ce scénario est le 12/02/2018

Les résultats de la partie rétrospective tiennent compte des comptes administratifs

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Thème	Agrégat	2017	Hypothèse
Surtaxe			Pas d'augmentation jusqu'en 2020 inclus
Dépenses de fonctionnement	Subvention d'équilibre		+1%/an charges générales et +2%/an charges de personnel
Recettes d'investissement	Emprunts et subventions CD 64		Equilibre budgétaire sur l'emprunt
Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement résiduelle		Cf. travaux 2018 puis 2,35 M€ HT / an
Fonds de roulement	Résultat de l'exercice		Sur 50 000 € de BFR
Emprunt			Taux fixe de 1,5% à 3% sur 25 ans

Cette partie a pour vocation de présenter les principales hypothèses retenues. Il n'est pas nécessaire d'apporter trop de détail. Cependant, pour la partie prospective, les points d'équilibre choisis (fiscalité, emprunt....) méritent d'être précisés.

Population : 32 000 abonnés pour 70 000 habitants environ et +400 abonnés /an.

## 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

### 2.1 - Les masses budgétaires

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes de fonctionnement</b>	2 554 093	2 437 792	2 871 874	2 969 672	2 915 469	2 895 509
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	708 768	476 476	646 224	664 563	674 166	670 206
<i>dont intérêts de la dette</i>	367 056	371 796	414 951	435 801	441 170	432 902
<b>Recettes d'investissement</b>	2 424 120	1 493 034	2 500 563	2 337 695	715 543	716 339
<i>dont emprunts souscrits</i>	2 000 000	999 000	1 500 000	1 500 000	700 000	700 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	3 176 318	3 318 067	4 499 991	4 428 173	3 271 931	3 307 603
<i>dont capital de la dette</i>	340 842	394 800	567 983	850 478	910 936	946 608
<i>dont P.P.I</i>	2 835 476	2 889 592	3 921 013	3 566 700	2 350 000	2 350 000

### 2.2 - Soldes financiers

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne de gestion	2 212 381	2 333 112	2 640 602	2 740 910	2 682 474	2 658 205
Épargne brute	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 305 108	2 241 304	2 225 303
Épargne nette	1 504 483	1 566 515	1 657 668	1 454 630	1 330 368	1 278 694

### 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement en début d'exercice	-31 291	1 061 836	1 178 724	1 404 947	1 619 577	1 304 493
Résultat de l'exercice	1 093 127	136 282	226 223	214 630	-315 084	-365 962
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 061 836	1 198 119	1 404 947	1 619 577	1 304 493	938 531

### 2.4 - Endettement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier	8 083 107	9 749 992	10 333 762	16 298 423	16 947 945	16 737 009
Ratio de désendettement	5,3 ans	5,3 ans	7,3 ans	7,4 ans	7,5 ans	7,4 ans
Emprunt	2 000 000	999 000	1 500 000	1 500 000	700 000	700 000

## 3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

### 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

#### Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

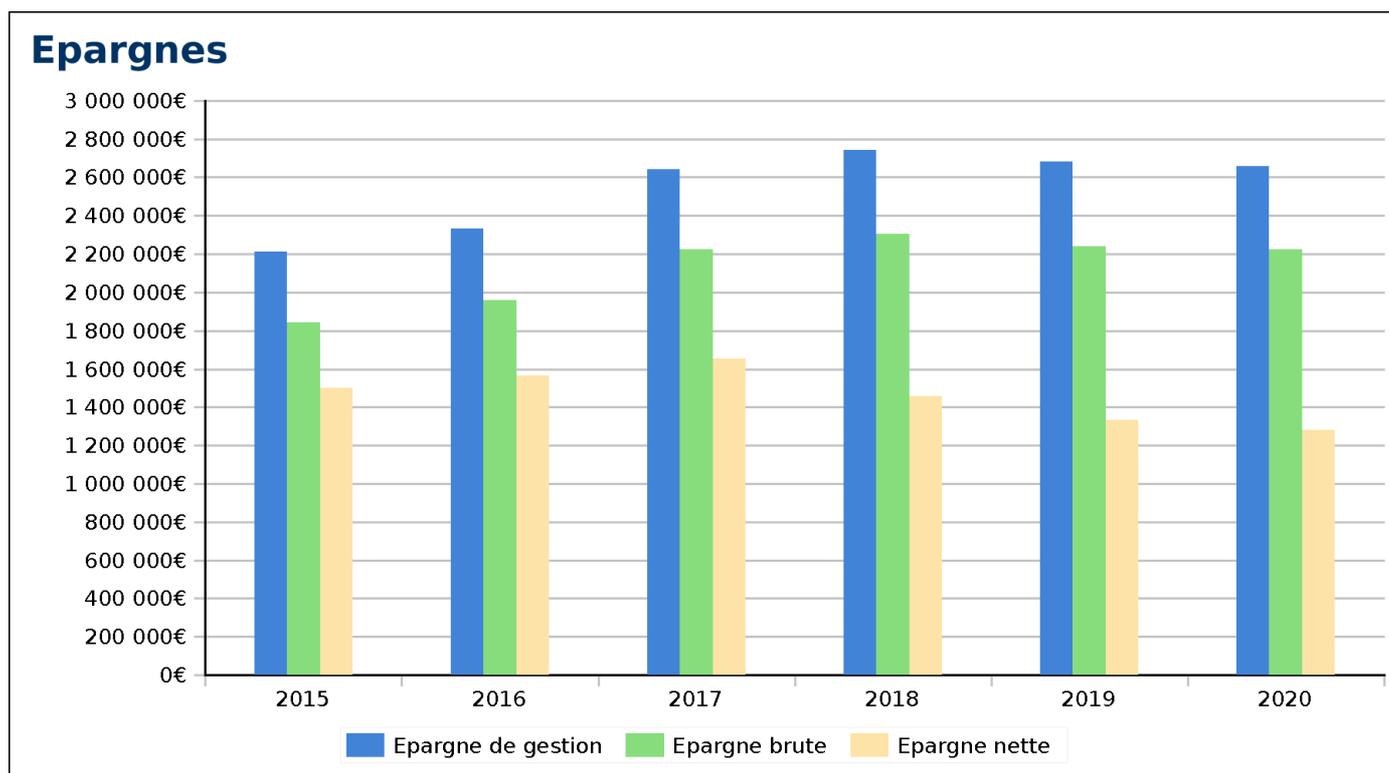
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	2 212 381	2 333 112	2 640 602	2 740 910	2 682 474	2 658 205

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 305 108	2 241 304	2 225 303

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

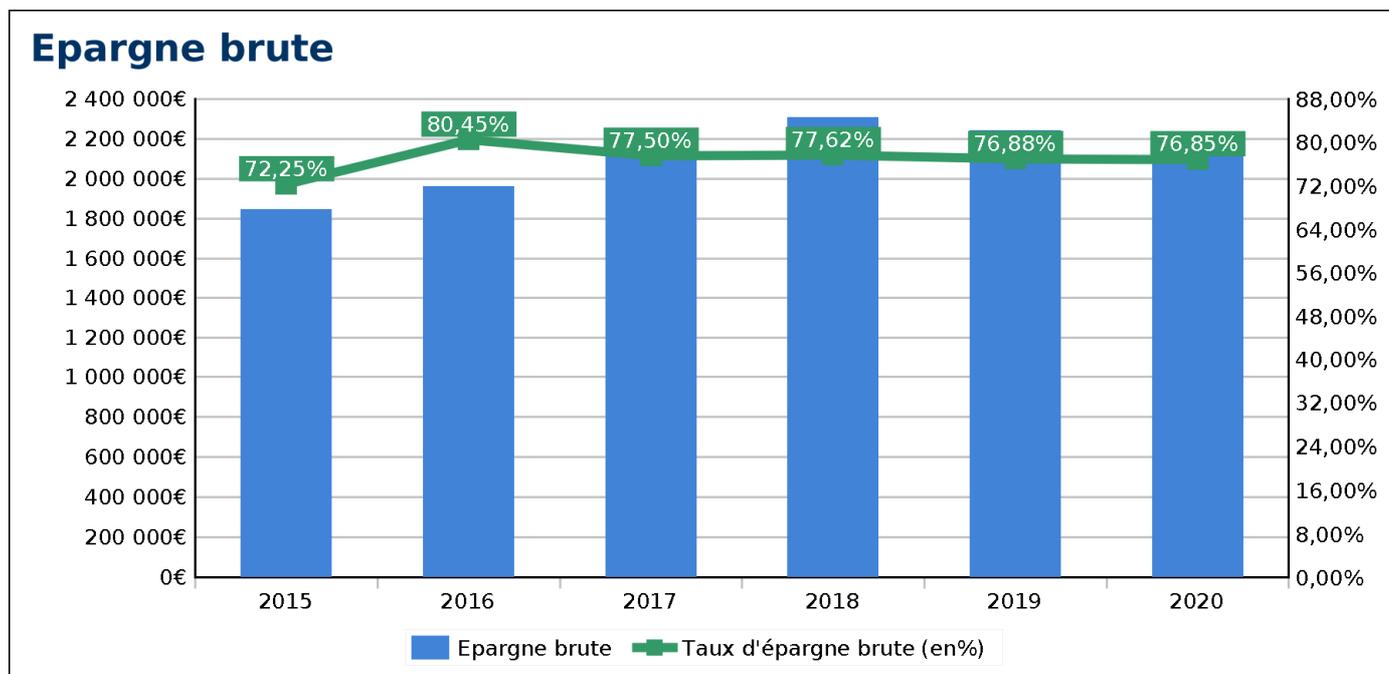
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	2 554 093	2 437 792	2 871 874	2 969 672	2 915 469	2 895 509
Epargne de gestion	2 212 381	2 333 112	2 640 602	2 740 910	2 682 474	2 658 205
Epargne brute	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 305 108	2 241 304	2 225 303
Taux d'épargne brute (en %)	72,25 %	80,45 %	77,5 %	77,62 %	76,88 %	76,85 %
Epargne nette	1 504 483	1 566 515	1 657 668	1 454 630	1 330 368	1 278 694



### 3.2 - Epargne brute

**Epargne brute** = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

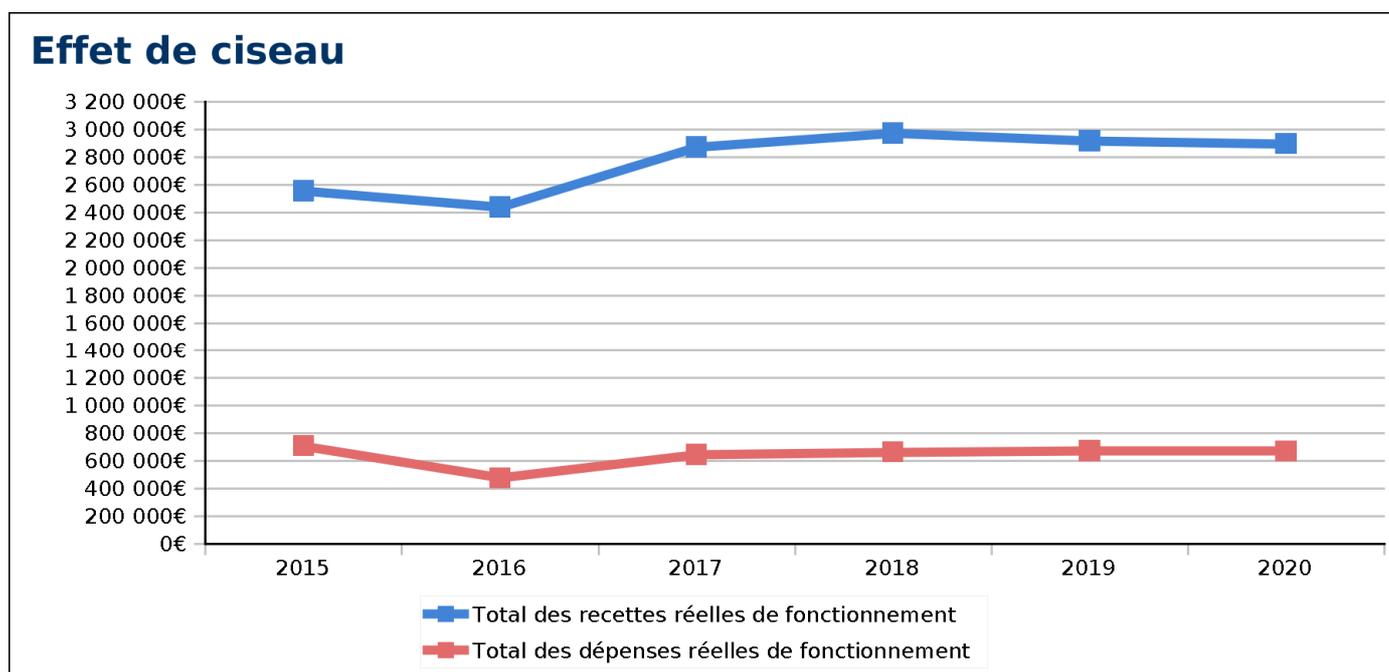
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 305 108	2 241 304	2 225 303
Taux d'épargne brute (en %)	72,25 %	80,45 %	77,5 %	77,62 %	76,88 %	76,85 %

### 3.3 - Effet de ciseau

**Effet de ciseau** : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

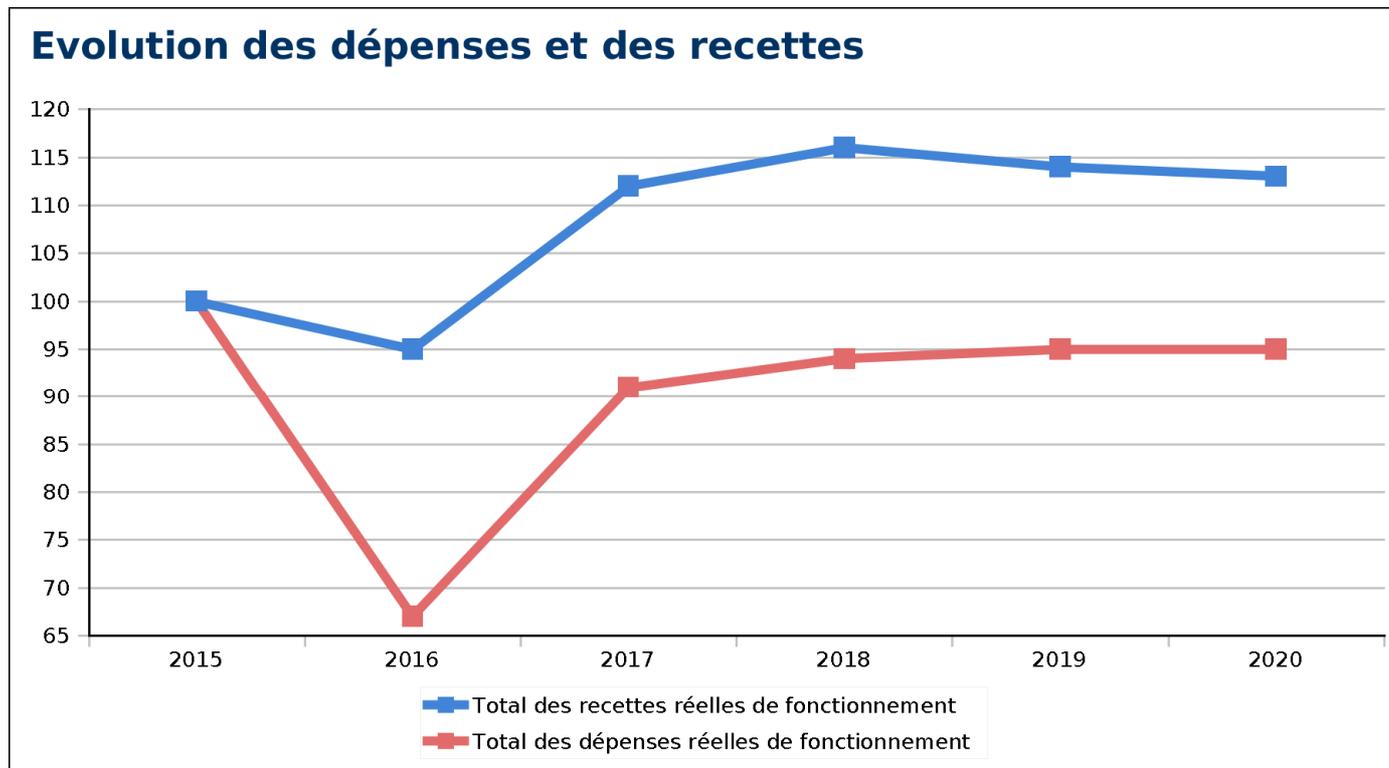
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	2 554 093	2 437 792	2 871 874	2 969 672	2 915 469	2 895 509
Evolution n-1	16,21 %	-4,55 %	17,81 %	3,41 %	-1,83 %	-0,68 %
Dépenses de fonctionnement	708 768	476 476	646 224	664 563	674 166	670 206
Evolution n-1	22,11 %	-32,77 %	35,63 %	2,84 %	1,44 %	-0,59 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes en base 100.



## 4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

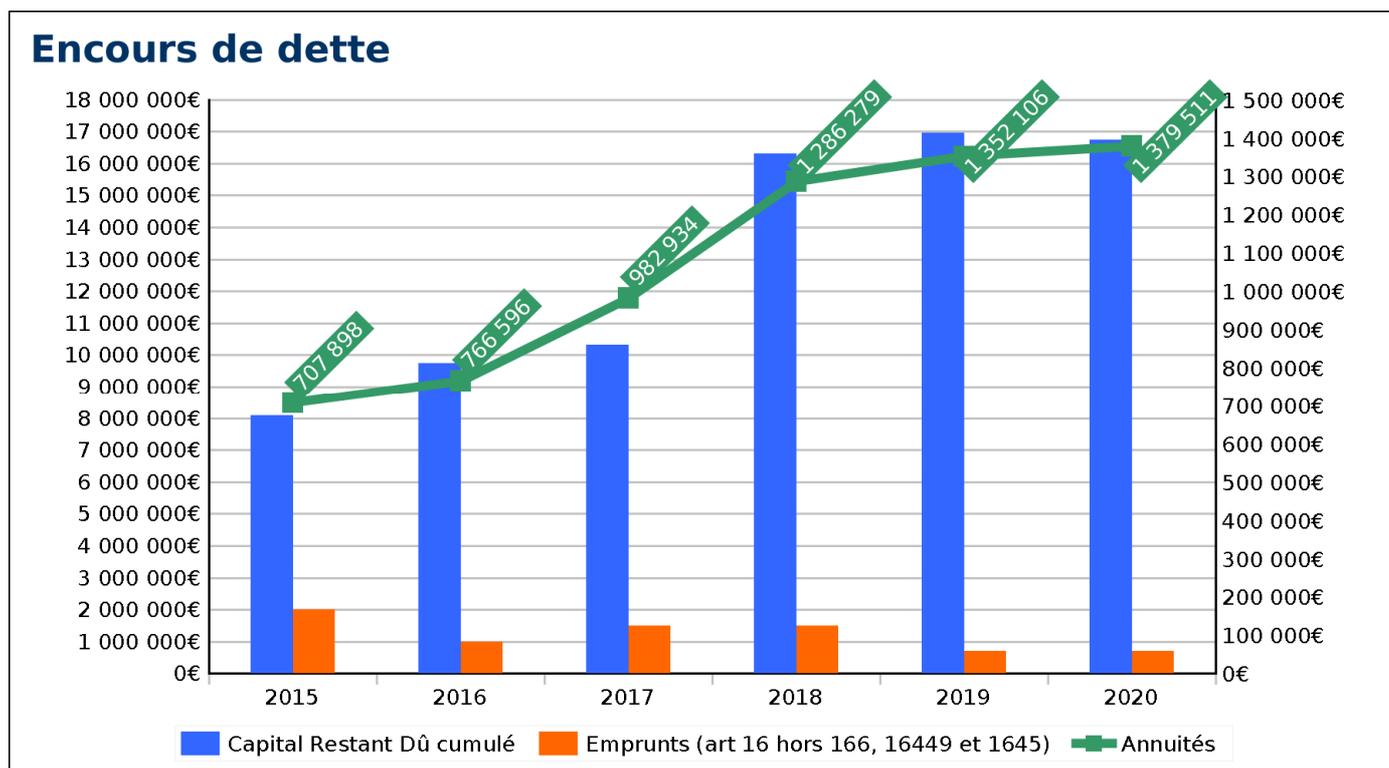
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **8 083 107 € en 2015 à 16 737 009 € en 2020** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **707 898 € en 2015 à 1 379 511 € en 2020** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2015	8 083 107	-3,71 %	2 000 000
2016	9 749 992	20,62 %	999 000
2017	10 333 762	5,99 %	1 500 000
2018	16 298 423	57,72 %	1 500 000
2019	16 947 945	3,99 %	700 000
2020	16 737 009	-1,24 %	700 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	15,67 %	107,06 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



### 4.2 - Annuités de la dette

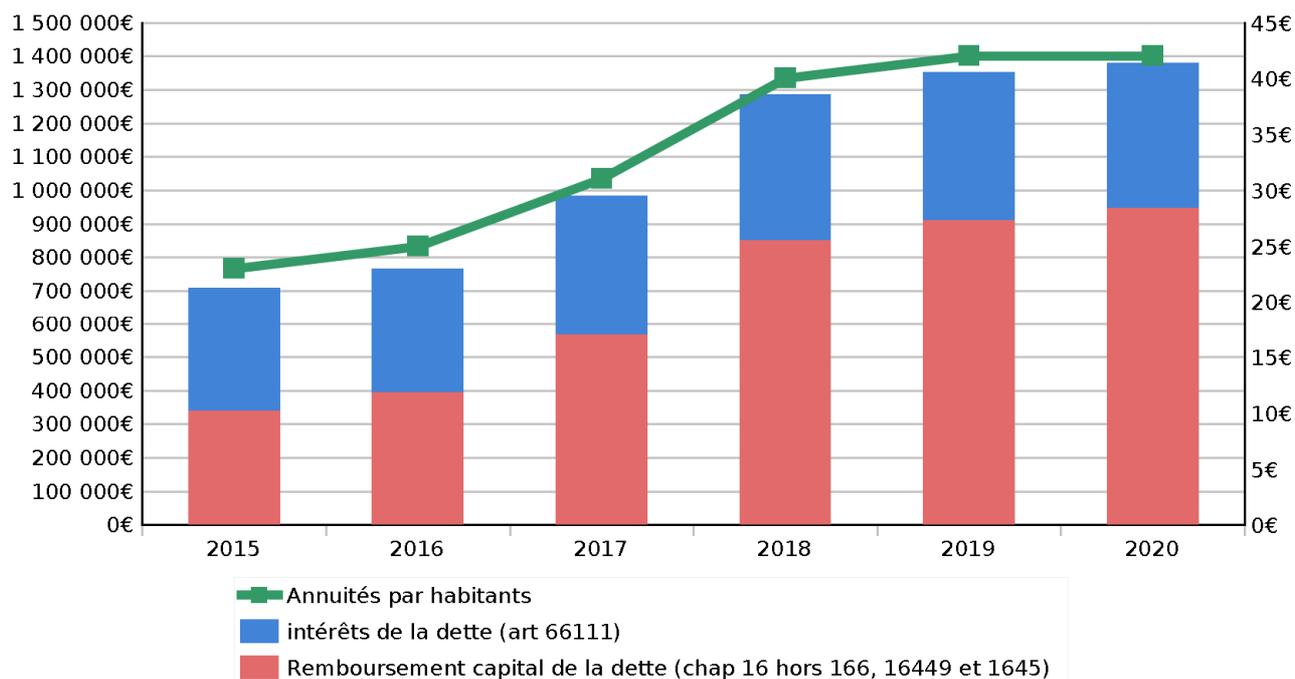
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	707 898	766 596	982 934	1 286 279	1 352 106	1 379 511
Evolution n-1 (en %)	2,86 %	8,29 %	28,22 %	30,86 %	5,12 %	2,03 %
Capital en euro	340 842	394 800	567 983	850 478	910 936	946 608
Intérêts en euro	367 056	371 796	414 951	435 801	441 170	432 902

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

## Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

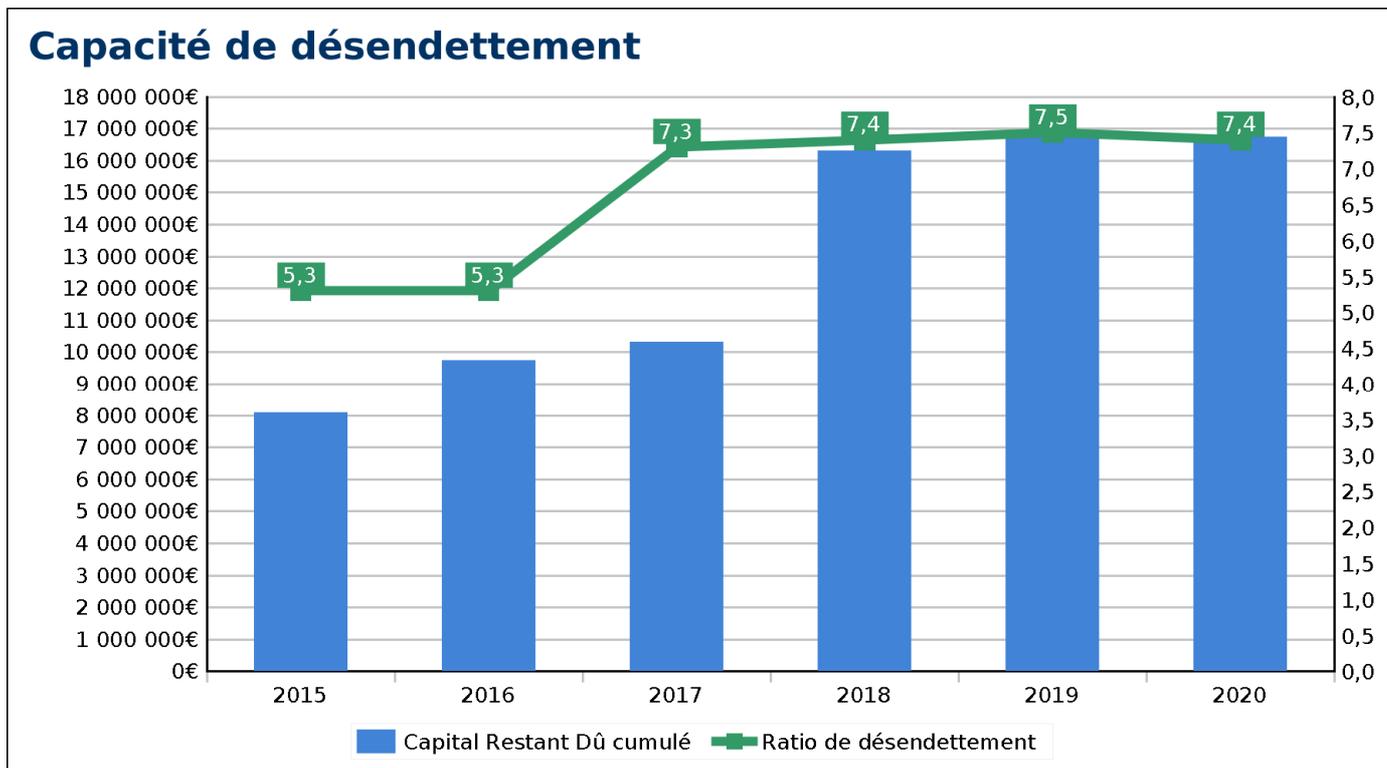
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	23	25	31	40	42	42
Capital	11	13	18	27	28	29
Intérêts	12	12	13	14	14	13

### 4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	5,3 ans	5,3 ans	7,3 ans	7,4 ans	7,5 ans	7,4 ans



#### L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

#### Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ( $CDD/DVM < 1$ ), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ( $CDD/DVM > 1$ ), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

## 5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

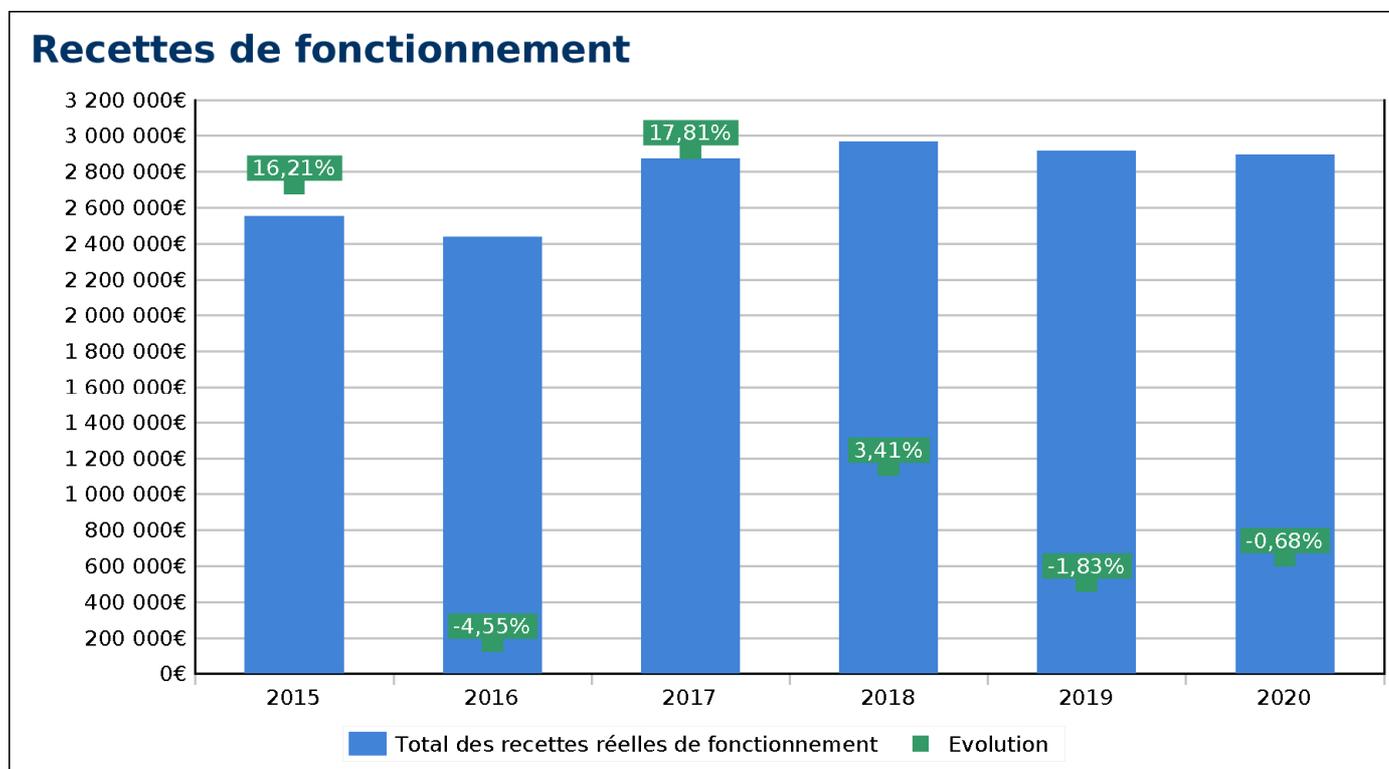
### 5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	2 554 093	16,21 %	84
2016	2 437 792	-4,55 %	78
2017	2 871 874	17,81 %	91
2018	2 969 672	3,41 %	93
2019	2 915 469	-1,83 %	90
2020	2 895 509	-0,68 %	89

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,54 %	13,37 %



#### Les principales recettes de fonctionnement

**Produits de la fiscalité directe :** La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0	0	0	0	0

**Produits de la fiscalité indirecte :** La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2015	2016	2017	2018	2019	2020

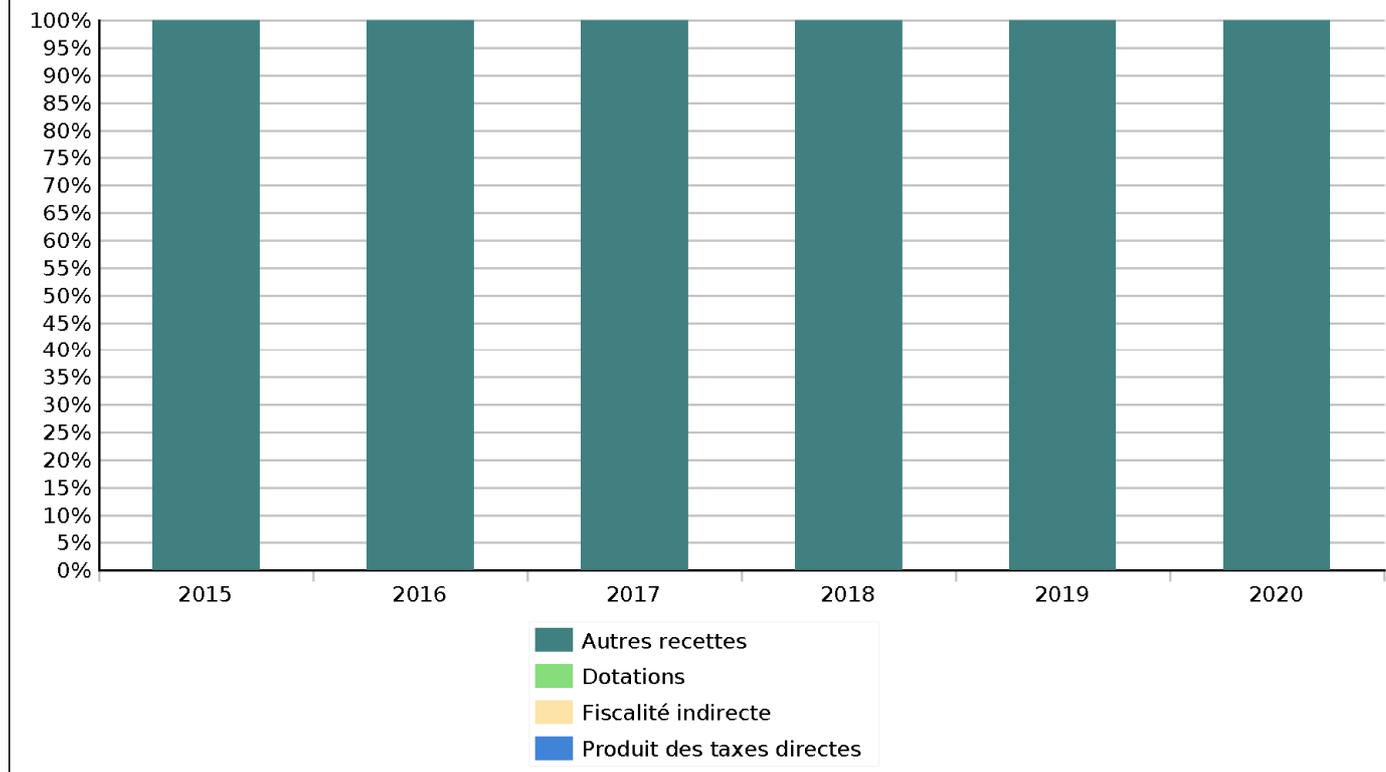
**Dotations :** Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0	0	0	0	0

**Autres recettes** : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 554 093	2 437 792	2 871 874	2 969 672	2 915 469	2 895 509

## Répartition des recettes de fonctionnement



## 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

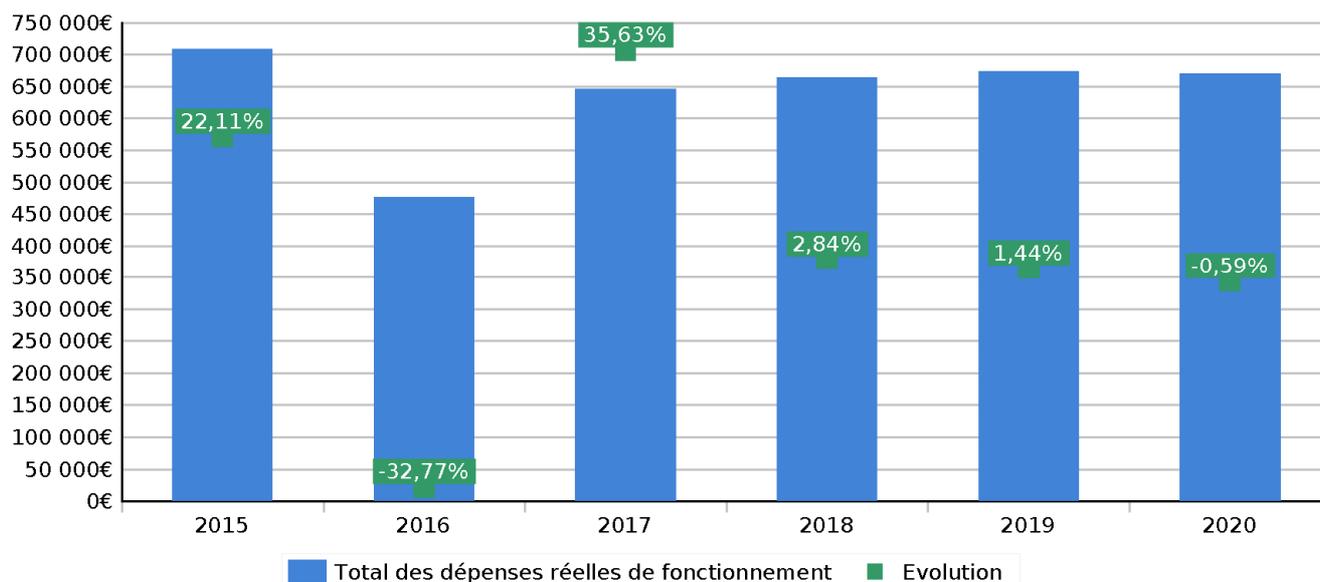
### Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	708 768	22,11 %	23
2016	476 476	-32,77 %	15
2017	646 224	35,63 %	21
2018	664 563	2,84 %	21
2019	674 166	1,44 %	21
2020	670 206	-0,59 %	21

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	-1,11 %	-5,44 %

## Dépenses de fonctionnement



### Les principales dépenses de fonctionnement

**Charges de personnel** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
115 811	121 725	128 167	130 730	133 345	136 011

**Charges à caractère général** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
48 342	44 433	42 930	43 788	44 664	45 558

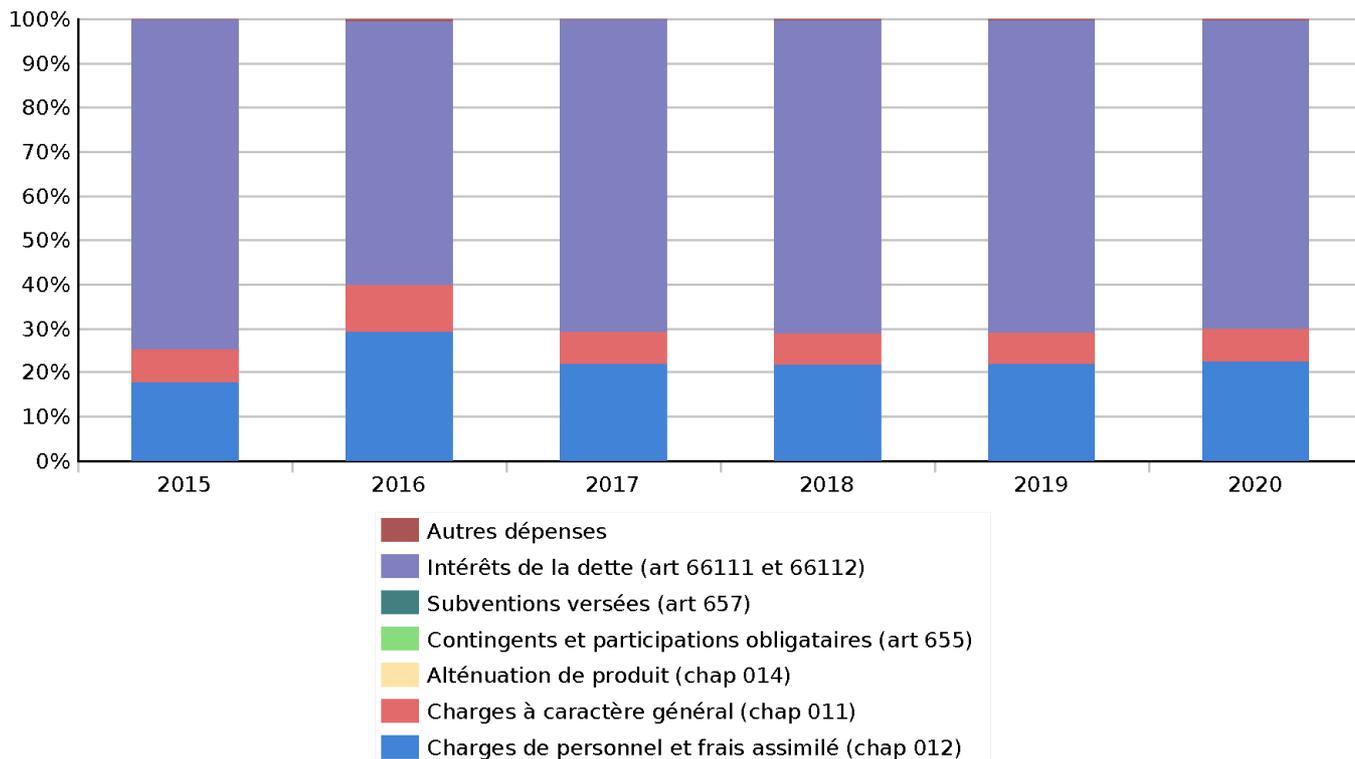
**Intérêts de la dette** : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
490 310	248 542	414 951	427 964	433 157	424 704

**Autres dépenses** : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
837	1 880	574	1 585	1 597	1 609

## Répartition des dépenses de fonctionnement



### Indicateur d'évolution de la ressource humaine

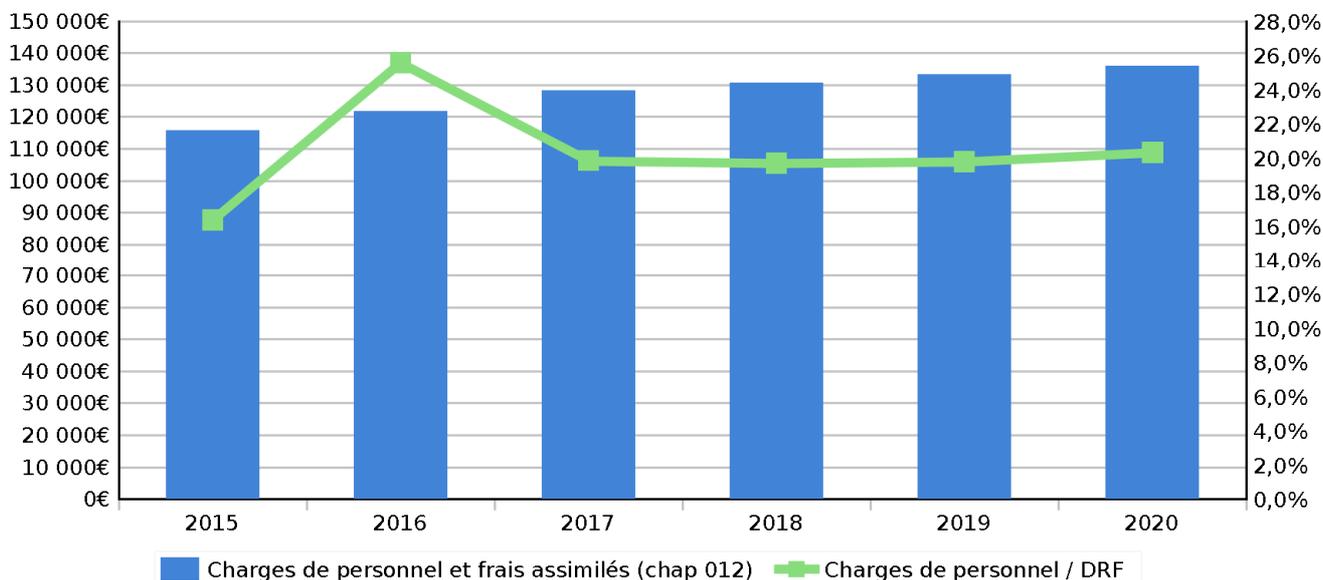
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
115 811	121 725	128 167	130 730	133 345	136 011

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2015	2016	2017	2018	2019	2020
16,34 %	25,55 %	19,83 %	19,67 %	19,78 %	20,29 %

## Charges de personnel



## 6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 6.1 - Les recettes d'investissement

**Subventions perçues** : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2015	2016	2017	2018	2019	2020
369 255	494 034	1 000 563	822 909	0	0

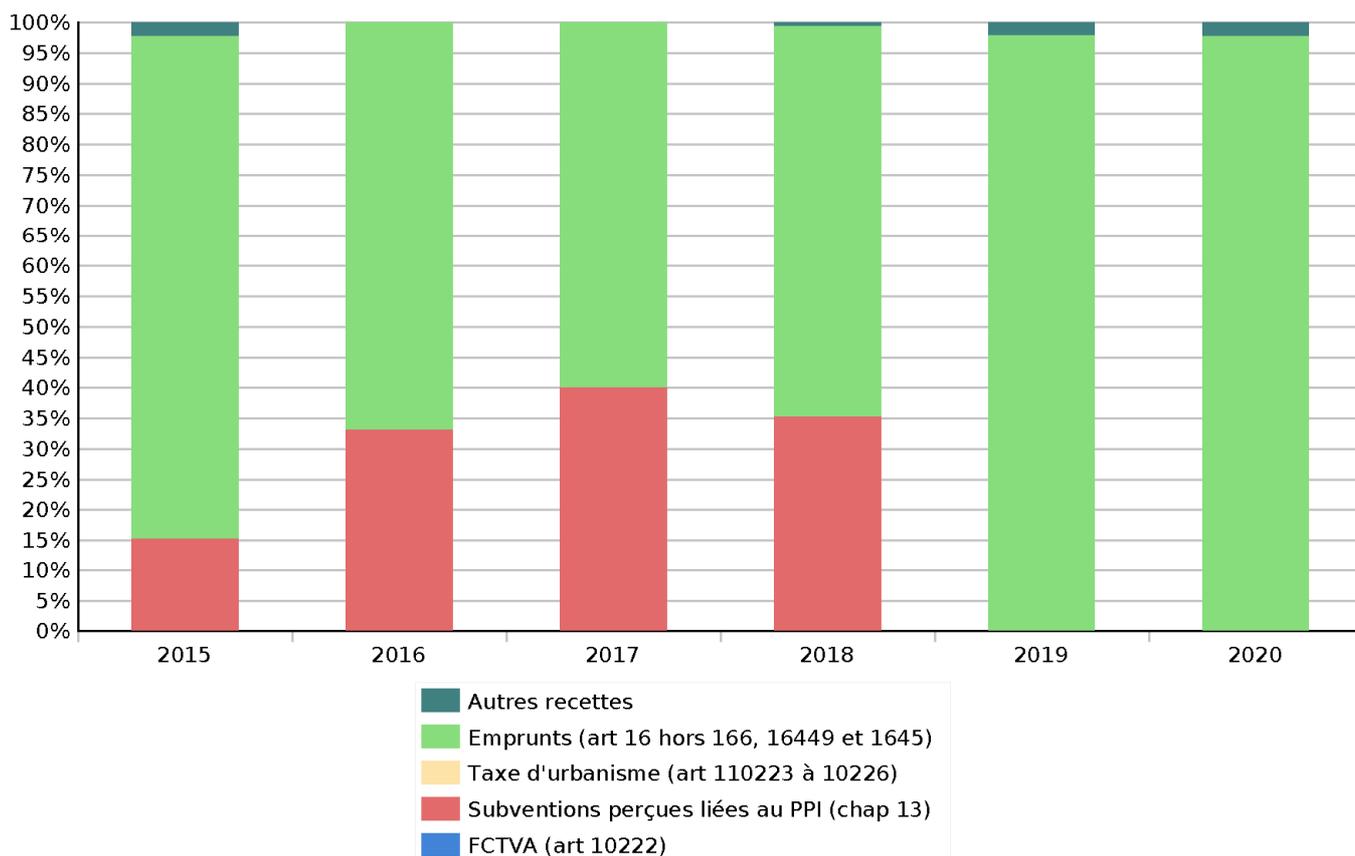
**Emprunts** : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 000 000	999 000	1 500 000	1 500 000	700 000	700 000

**Recettes diverses** : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
54 865	0	0	14 786	15 543	16 339

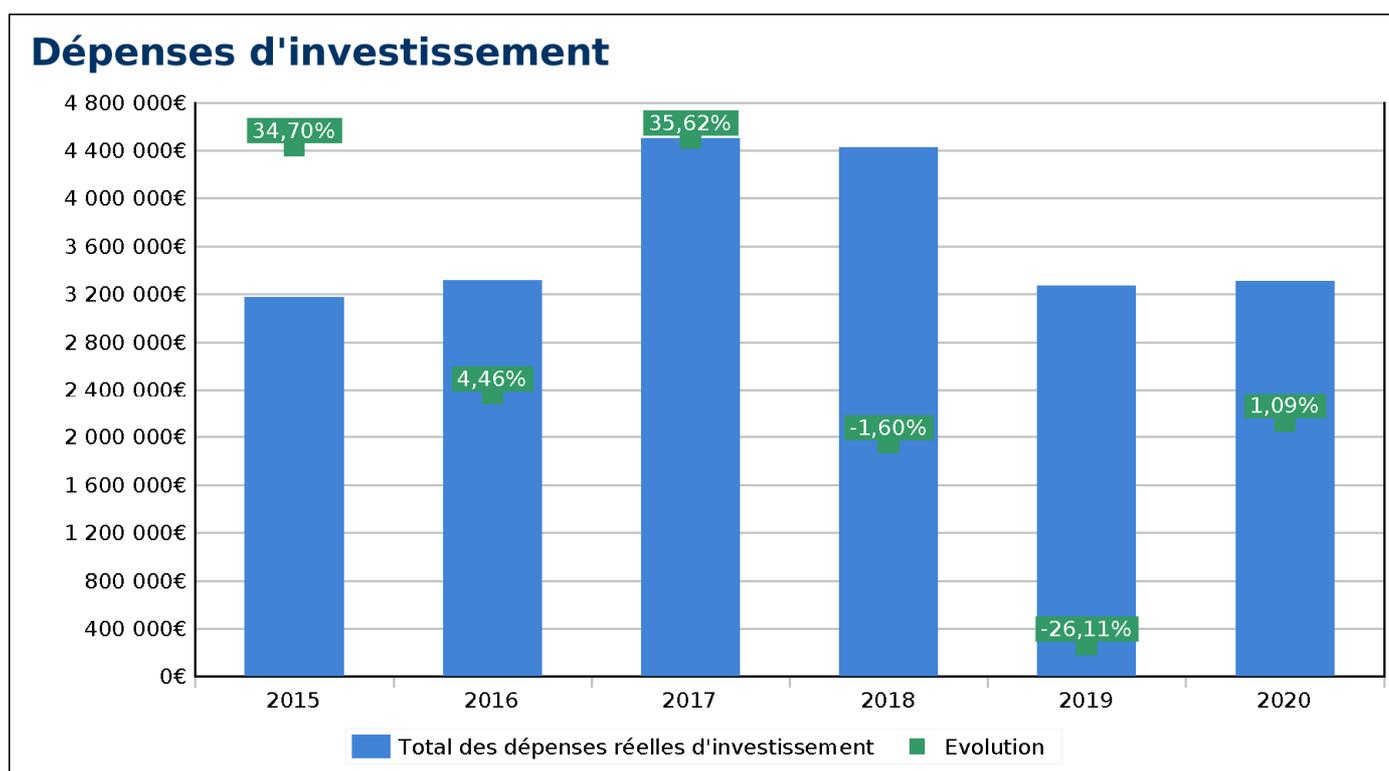
### Répartition des recettes d'investissement



## 6.2 - Les dépenses d'investissement

### Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	3 176 318	34,7 %	104
2016	3 318 067	4,46 %	107
2017	4 499 991	35,62 %	143
2018	4 428 173	-1,6 %	138
2019	3 271 931	-26,11 %	101
2020	3 307 603	1,09 %	101

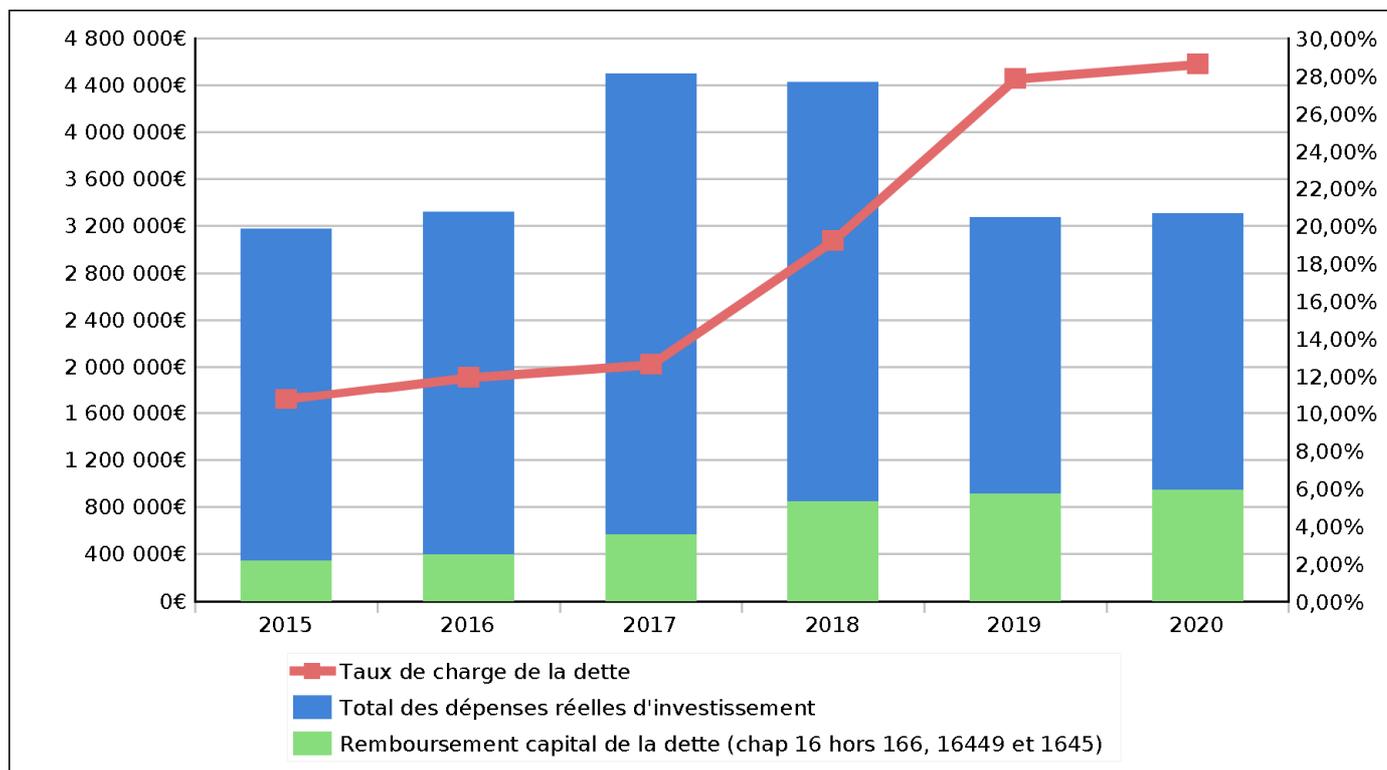


### Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2015	3 176 318	340 842	10,73 %
2016	3 318 067	394 800	11,9 %
2017	4 499 991	567 983	12,62 %
2018	4 428 173	850 478	19,21 %
2019	3 271 931	910 936	27,84 %
2020	3 307 603	946 608	28,62 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



## 7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

### 7.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Enveloppes d'investissement	0	0	3 921 013	2 612 300	2 350 000	2 350 000	11 233 313
Investissements 2015 + RAR	0	0	0	954 400	0	0	954 400
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 921 013</b>	<b>3 566 700</b>	<b>2 350 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>12 187 713</b>

### 7.2 - Les financeurs du PPI

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Autres	0	0	1 000 563	367 121	0	0	1 367 684
CD 64	0	0	0	455 788	0	0	455 788
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 563</b>	<b>822 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 823 472</b>

### 7.3 - Le coût net annuel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Programmes (a)	0	0	3 921 013	3 566 700	2 350 000	2 350 000	12 187 713
Financeurs (b)	0	0	1 000 563	822 909	0	0	1 823 472
<b>Total (a-b)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 920 450</b>	<b>2 743 791</b>	<b>2 350 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>10 364 241</b>

## 8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

### Rappel des investissements prévus au PPI

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Programmes (a)	2 893 486	2 670 000	3 921 013	3 566 700	2 350 000	2 350 000	12 187 713

### L'épargne de la collectivité

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 305 108	2 241 304	2 225 303
Remboursement capital de la dette	340 842	394 800	567 983	850 478	910 936	946 608
Epargne nette	1 504 483	1 566 515	1 657 668	1 454 630	1 330 368	1 278 694

### Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	1 504 483	1 566 515	1 657 668	1 454 630	1 330 368	1 278 694
Autres recettes (c)	54 865	0	0	14 786	15 543	16 339
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	1 559 348	1 566 515	1 657 668	1 469 416	1 345 911	1 295 033
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	369 255	494 034	1 000 563	822 909	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	2 000 000	999 000	1 500 000	1 500 000	700 000	700 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	3 928 603	3 059 550	4 158 231	3 792 325	2 045 911	1 995 033

Résultat de l'exercice	1 093 127	136 282	226 223	214 630	-315 084	-365 962
------------------------	-----------	---------	---------	---------	----------	----------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

